

La Fête de Mai



Une organisation Vagabond'Art Asbl

Edition 2016

Appel à projets artistiques

Vagabond'Art Asbl

Siège social : C/O Mr Philippe Bailly- 14, Rue Les Fonds - 5340 Gesves - BELGIQUE
Adresse courrier de l'appel à projets : Mme Anne Bailly - 14, Rue les Fonds - 5340 Gesves - BELGIQUE
www.lafetedemai.org - lafetedemai@gmail.com - N° d'entreprise : 0831 284 951



Gesves, décembre 2015

Madame, Monsieur,
Chers amis créateurs et artistes,

L'association Vagabond'Art assure l'organisation de « La Fête de Mai », dans la commune de Gesves, au cœur de la Province de Namur, en Belgique.

Cette manifestation a notamment pour objectif la réalisation, en pleine nature, d'œuvres artistiques qui appartiendront ensuite à la collectivité et sont implantées le long de sentiers publics.

Soucieuse de poursuivre cette expérience positive, Vagabond'Art asbl, est à la recherche de projets artistiques à réaliser pendant l'édition 2016 de « La Fête de Mai » (du 5 mai au 15 mai 2016) et souhaite vous inviter par la présente à participer à notre appel à projets.

Vous trouverez dans les pages annexes **les conditions générales** ainsi que **le formulaire de participation**.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations,

Pour le conseil d'administration,
Greta DEBOIS
Présidente

Vagabond'Art Asbl

Siège social : C/O Mr Philippe Bailly- 14, Rue Les Fonds – 5340 Gesves - BELGIQUE
Adresse courrier de l'appel à projets : Mme Anne Bailly – 14, Rue les Fonds – 5340 Gesves - BELGIQUE
www.lafetedemai.org - lafetedemai@gmail.com - N° d'entreprise : 0831 284 951

LA FÊTE DE MAI

2016

Appel à projets – Conditions générales



Le projet peut être présenté par un artiste ou un groupe d'artistes. Les présentes conditions générales emploient le terme « artiste » au singulier, qu'il s'agisse d'un artiste isolé ou d'un groupe.

« La Fête de Mai » est une manifestation organisée par Vagabond'Art ASBL, ci-après désignée « l'association ».

I. TYPE D'ŒUVRES

La démarche consistera à élaborer une œuvre d'art dans la nature. Parmi la diversité des approches ou de la pratique du land'art, plus qu'une création éphémère, provisoire ou destinée à disparaître rapidement, nous recherchons des installations dont l'espérance de vie est estimée à **au moins 3 ans**.

L'implantation de sculptures existantes sort du cadre du présent appel à projets.

Les matériaux naturels seront privilégiés. Les matériaux traditionnels de la région seront fournis par l'association (pierre, argile, bois, troncs, branches, brindilles, fer,...). Tout autre type de matériau, sauf approbation spéciale de l'association après demande circonstanciée de l'artiste, est aux frais de l'artiste. Nous invitons également à utiliser dans la mesure du possible des techniques traditionnelles en profitant du potentiel du matériau.

L'artiste dispose des compétences techniques nécessaires à une réalisation personnelle de son œuvre. Si la réalisation de l'œuvre le nécessite, l'artiste précise dans le formulaire d'inscription le type d'aide sollicité. Toutefois, aucune compétence technique n'est assurée par l'association.

« La Fête de Mai » est très soucieuse des aspects éducatifs, sociaux et participatifs. L'artiste est de ce fait invité à partager son travail, son expérience, voir même amener des aspects participatifs (toute suggestion est la bienvenue) avec par exemple des écoles, des habitants, des visiteurs, etc.

Une foire aux mots (point XII) est proposée pour aider l'artiste à goûter à l'essence de « la Fête de Mai ».

Vagabond'Art Asbl

Siège social : C/O Mr Philippe Bailly – 14, Rue Les Fonds – 5340 Gesves - BELGIQUE
Adresse courrier de l'appel à projets : Mme Anne Bailly – 14, Rue les Fonds – 5340 Gesves - BELGIQUE
www.lafetedemai.org - lafetedemai@gmail.com - N° d'entreprise : 0831 284 951

II. IMPLANTATION DES ŒUVRES

« La Fête de Mai » met en valeur 16 sentiers de randonnée sillonnant plus de 6500 hectares de paysages condruziens (Province de Namur, Belgique) sur 135 kilomètres. Leur accès est gratuit et ouvert à tous durant toute l'année. Ces sentiers accueillent les œuvres en pleine nature.

Les œuvres créées suite au présent appel à projets seront installées le long des sentiers de **Haut-Bois** (hameau de la commune de Gesves) en un lieu soigneusement choisi par l'association. Ce lieu correspondra autant que possible aux souhaits de l'artiste.

III. PÉRIODE DE RÉALISATION

L'intervention de l'artiste, pour l'élaboration de son œuvre, se déroulera du **5 mai au 15 mai 2016**, jour de l'inauguration.

En fonction des nécessités propres à chaque projet, l'artiste peut solliciter une présence sur le site de plus longue durée, ou répartie sur plusieurs week-ends. Toutefois, d'une part, le cachet de réalisation de l'œuvre est fixe et d'autre part, la présence ou tout au moins la disponibilité de l'artiste durant la semaine du **5 mai au 15 mai 2016** est impérative. L'œuvre doit être terminée au plus tard le samedi **14 mai**.

Pendant la période de réalisation, l'artiste est éventuellement amené à rencontrer le public, notamment scolaire, dans un esprit de sensibilisation/médiation ou d'éducation permanente. L'association veille à ce que ce type d'intervention ne porte pas préjudice au temps de réalisation de l'œuvre et programme de telles rencontres en bonne intelligence avec l'artiste.

IV. MODALITÉ DE L'APPEL À PROJETS

Chaque artiste a le droit de présenter plusieurs projets, à condition qu'ils soient fondamentalement différents.

Chaque projet fait l'objet d'une **expédition sous enveloppe distincte adressée par courrier postal comportant** :

1. Le projet présenté sous forme de croquis au format A3. Au **revers** de ce document, figureront les coordonnées du ou des artiste(s) (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse email). **Aucune information d'identité n'est reprise au recto du document** ;
2. Une **note d'intention** sur le projet de l'artiste (démarche artistique, motivations personnelles, dimension participative, etc.) ainsi qu'une **note technique** (détail technique, dimensions) concernant la réalisation de l'œuvre, le tout sur une page A4 maximum (recto uniquement, police 12) ;
3. L'artiste fournira un **métré détaillé** des quantités estimées (matériaux, longueurs, épaisseurs, diamètres, moules/gabarits, etc.) ainsi qu'un **estimatif budgétaire** de son œuvre ;

4. Le **formulaire de participation** annexé aux présentes conditions générales dûment complété et signé ;
5. Un **seul CD** (Compact Disc) sur lequel le nom de l'artiste et le titre de l'œuvre sont indiqués lisiblement, reprenant :
 - Le scan du document A3 visé au point 1 (qualité du scan à 300 dpi au-moins) ;
 - Les notes d'intention et technique visées au point 2 ainsi que le métré et l'estimatif visés au point 3 ;
 - Tout autre document ajouté par l'artiste, sous format PDF, notamment toute information sur ses créations récentes, des photographies et/ou son CV, book de présentation, site, etc.

L'association n'accepte pas de maquettes.

L'association n'accepte pas les candidatures adressées par email.

Les projets sont adressés à l'association au plus tard pour le **15 février 2016** (cachet de la poste faisant foi) via l'adresse suivante :

Vagabond'ART Asbl
c/o Mme Anne Bailly
14, rue Les Fonds
5340 Gesves - Belgium

Pour toute question concernant l'appel à projets, l'artiste communiquera **par e-mail avec M. Baudouin Prignot à l'adresse e-mail suivante : prignot.baudouin@gmail.com**.

V. PRÉCISIONS RELATIVES AU FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Les artistes qui ont été sélectionnés en **2015 attendront 2017** pour présenter à nouveau un projet.

En outre, l'artiste décrit aussi précisément que possible le type de site idéal d'accueil de son projet (en forêt - taillis ou futaie -, en lisière, crête, creux, vallée...), les éléments naturels éventuellement indispensables (eau, ruisseau, mare, présence d'un arbre, d'une falaise, d'un mur) et éventuellement des conditions idéales d'observation (recul nécessaire, surplomb nécessaire...).

Le choix définitif du lieu revient à l'association (cf. point implantation des œuvres). En fonction du lieu finalement attribué à l'artiste, ce dernier apportera à son projet toutes les adaptations qu'il juge nécessaires pour la meilleure intégration de son œuvre.

L'artiste précise quels sont les éléments de l'œuvre susceptibles de nécessiter un entretien, de manière à ce que celui-ci soit réalisé sans dénaturer la création. Il donne une estimation de la durée de viabilité de sa réalisation.

La signature du formulaire de participation entraîne l'acceptation de toutes les dispositions formulées dans les présentes conditions générales.

VI. CONDITIONS FINANCIÈRES

Vagabond'Art Asbl

Siège social : C/O Mr Philippe Bailly - 14, Rue Les Fonds - 5340 Gesves - BELGIQUE
Adresse courrier de l'appel à projets : Mme Anne Bailly - 14, Rue les Fonds - 5340 Gesves - BELGIQUE
www.lafetedemai.org - lafetedemai@gmail.com - N° d'entreprise : 0831 284 951

Pour sa prestation, chaque artiste (ou groupe d'artistes si le projet est collectif) recevra un cachet de **1250 EUR TTC** (mille deux cent cinquante euros). Les frais de déplacements (un aller et retour) seront remboursés à raison de **0,35 €/km avec un plafond de 250 €**.

Cette somme ne sera libérée que sur la présentation d'une facture, d'une déclaration de créance ou de tout autre document de valeur légale équivalente.

Toute charge sociale ou imposition quelconque découlant de ce cachet sont à charge de l'artiste.

L'accompagnant éventuel de l'artiste prendra à sa charge tous ses frais (repas, logement, déplacements). Les personnes accompagnantes sont accueillies dans la limite des possibilités de l'association.

VII. CONDITIONS DU SÉJOUR DANS LA COMMUNE DE GESVES

Les artistes seront logés et nourris gratuitement chez l'habitant. Les artistes seront conviés aux repas, soirées musicales et événements culturels organisés par l'association, en vue de rencontrer la population. Leur présence y est vivement souhaitée.

Un véhicule personnel est souhaitable. Toutefois, les transferts dans la commune de Gesves des artistes sans véhicule peuvent être assurés par l'association.

VIII. MODALITÉS DE SÉLECTION

Les projets retenus seront choisis par un jury réunissant des membres et sympathisants de l'association soutenus par des professionnels de l'art contemporain. Le processus de sélection est anonyme. Chaque projet est présenté au jury de la façon la plus claire et complète possible, avec son contexte et son coût.

Les critères d'évaluation principaux sont :

- La valeur émotionnelle de l'œuvre, sa force d'étonnement et de questionnement ;
- L'intégration de l'œuvre dans son environnement ;
- Le coût et la faisabilité du projet en regard des moyens matériels, humains et financiers de l'association ;
- L'utilisation des matériaux naturels ;
- Les aspects participatifs liés au projet sont un plus ;

La décision du jury est souveraine et n'appelle pas de justification.

Le résultat de la sélection sera communiqué à l'artiste dans les meilleurs délais.

IX. COMMUNICATION ET DROIT À L'IMAGE

Vagabond'Art Asbl

Siège social : C/O Mr Philippe Bailly- 14, Rue Les Fonds - 5340 Gesves - BELGIQUE
Adresse courrier de l'appel à projets : Mme Anne Bailly - 14, Rue les Fonds - 5340 Gesves - BELGIQUE
www.lafetedemai.org - lafetedemai@gmail.com - N° d'entreprise : 0831 284 951

Un plan de communication est dès à présent développé autour de la manifestation « La Fête de Mai 2016 », dans lequel la mise en évidence des œuvres créées et des artistes sera assurée (presse écrite et audiovisuelle, affiches, programmes). En outre, l'œuvre sera référencée dans la rétrospective des œuvres reprises sur le site internet de l'association.

L'artiste autorise Vagabond'Art ASBL à faire la promotion de son travail, sur tout support que ce soit et par tous les moyens, en ce compris, sans que cette liste soit limitative, la mise à disposition en ligne, l'intégration dans une présentation audiovisuelle, télévisuelle ou multimédia (quelle qu'en soit le support, la forme, la dénomination et la destination), l'exploitation par voie audiovisuelle, télévisuelle (y compris le câble et le satellite) et multimédia, sous réserve qu'il ne soit pas porté atteinte à l'honneur ou à la réputation de l'artiste.

L'artiste participant autorise gracieusement l'association à utiliser les images de son œuvre et de lui-même dans un but de promotion culturelle et touristique de la région et du projet.

X. ASSURANCES

L'artiste s'assure lui-même contre la maladie et l'accident. La responsabilité civile est couverte par l'association.

XI. PROPRIÉTÉS DES ŒUVRES

Selon la loi, les œuvres d'art implantées sur des terrains privés ou publics appartiennent de plein droit au propriétaire desdits terrains. L'artiste renonce donc à tout droit de propriété sur son œuvre. L'association s'interdit parallèlement toute exploitation commerciale ou marchande des œuvres.

L'association est seul juge du maintien, de l'entretien ou du démontage des œuvres, dans le respect de la conception originale de celles-ci.

Créer un espace qui permet la rencontre avec l'autre, qui relie l'Homme à l'Univers, un lieu de ressourcement.

L'œuvre de l'artiste sera avant tout une intégration dans la nature, une rencontre avec la population locale, une occasion de ressourcement pour le promeneur.

Quelle force, quel dynamisme allez-vous mettre dans l'œuvre pour susciter un questionnement chez nos randonneurs ? Développez votre intention en dix lignes et présentez votre démarche artistique.

L'ŒUVRE RÉALISÉE POUR LA FÊTE DE MAI, PLUS QU'UNE ŒUVRE À VOIR DEVRAIT ÊTRE UN ESPACE DE RENCONTRE, ET CE EN INTIME RELATION AVEC UN LIEU. RENCONTRE AVEC SOI-MÊME, AVEC L'AUTRE, AVEC LA NATURE, AVEC L'UNIVERS

Quel sens profond ?

Quelles émotions ?

Quelle quintessence philosophique ? Quelle éthique ?

Donner et recevoir ! Tel est l'objectif principal de notre projet artistique.

L'œuvre doit permettre la mise en valeur de notre paysage et de notre patrimoine tout en développant l'émotion, la rencontre, le plaisir...en étant tous acteurs, artistes et habitants, et nous permettre ainsi de renforcer le sentiment d'appartenance à notre région !

Présence, traces, qui sommes-nous ?

Pourquoi nous ?

Pourquoi matière ?

*Que se propose de vivre cette humanité aujourd'hui ?
Notre humanité !*

A quel endroit est-elle ?

L'Artiste est invité à traduire « la rencontre » à travers son œuvre. Rencontre avec lui-même, avec l'environnement direct, avec le passant.

Espace de rencontre et renouveau.

LA FETE DE MAI

2016

Appel à projets – Formulaire de participation



Un seul formulaire par projet.

Date de dépôt : 15 février 2015 – par courrier normal – cachet de la poste faisant foi
Vagabond'Art ASBL, c/o Mme Anne Bailly – 14, rue Les Fonds - 5340 Gesves - Belgique

1. Coordonnées du candidat

Nom du projet	
---------------	--

Nom	Tél.
Prénom	Fax.
Rue et n°	Email
Code postal / Ville	Site internet
Pays	

Dans le cas d'un groupe d'artistes, veuillez remplir la présente page du formulaire de participation pour chaque artiste.

2. Dispositions pratiques (Biffer les mentions inutiles)

Voiture personnelle	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Personne accompagnante	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

Je, soussigné, adhère complètement aux conditions de participation à « La Fête de Mai 2016 », telles qu'énoncées en annexe du bulletin de participation.

Date

Signature

Vagabond'Art Asbl

Siège social : C/O Mr Philippe Bailly – 14, Rue Les Fonds – 5340 Gesves - BELGIQUE
Adresse courrier de l'appel à projets : Mme Anne Bailly – 14, Rue les Fonds – 5340 Gesves - BELGIQUE
www.lafetedemai.org - lafetedemai@gmail.com - N° d'entreprise : 0831 284 951

3. Projet

Nom du projet		
Description du type de site souhaité		
Durée estimée de viabilité du projet		
Éléments susceptibles de nécessiter un entretien, une maintenance :		
Aide demandée sur le plan humain	Oui	Non
Si oui, précisez :		
Matériel technique nécessaire	Oui	Non
Si oui précisez :		
Electricité nécessaire	Oui	Non

Vagabond'Art Asbl